

AVISU CESEC 2026-15¹
AVIS CESEC 2026-15

Rilativu à u
Relatif au

**Pianu d'azzione in favore di l'educazione à l'ambiente è à u sviluppu
durevule (EEDD) di Corsica 2026-2036²**

*Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement
durable (EEDD) de la Corse 2026-2036*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 16 di sittembre di u 2026 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **u Pianu d'azzione in favore di l'educazione à l'ambiente è à u sviluppu durevule (EEDD) di Corsica 2026-2036 ;**

Vu la lettre de saisine du 16 septembre 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le *Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) de la Corse 2026-2036 ;*

Après avoir entendu, Monsieur Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse en charge de l'environnement, de la protection de la biodiversité et du développement durable, Président de l'OEC ;

¹Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 42

NPAV : 2 (DONINI.J ; SANTONI.P)

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 40

² Rapport AC 2026/02/219

À nant'à u raportu di Pat O'bine, per a cummissione pulitiche ambientale è a cummissione educazione, furmazione, giuventù, assestu di u territoriu è urbanisimu, adunate mercuri u 23 di sittembre di u 2026 ;

***U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria Luni u 28 di sittembre di u 2026, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

Le 31 mai 2024 la Collectivité de Corse s'engageait dans une démarche d'élaboration d'un plan territorial d'action en faveur de l'EEDD dont le pilotage était confié à l'Office de l'Environnement de la Corse.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par le changement climatique, les tensions sur la ressource en eau, l'érosion de la biodiversité, les risques d'incendie, la pression foncière et l'évolution des modes de vie.

Si les réponses techniques, réglementaires et financières, apparaissent comme indispensables, il est apparu nécessaire d'accompagner une évolution culturelle fondée sur une meilleure appropriation des enjeux environnementaux par l'ensemble de la société.

L'élaboration du Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable de la Corse (PTAEEDD) a reposé sur une méthode partenariale associant notamment les services de la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse, l'Université de Corse, le Parc naturel régional de Corse, le CESECC, les CPIE et diverses associations et structures de médiation scientifique et culturelle.

Le PTAEEDD, qui n'a pas d'équivalent en France, organise, pour la période 2026-2036, un cadre commun destiné à coordonner les actions existantes, à accompagner les porteurs de projets et à faire de l'éducation à l'environnement et au développement durable une politique publique territoriale lisible, structurée et opérationnelle.

Le Plan d'action est structuré en quatre axes : « Apprendre autrement », centré sur l'intégration de l'EEDD dans les parcours scolaires, périscolaires et extrascolaires ; « Coopérer », qui prévoit une plateforme de services destinée à structurer l'écosystème des acteurs de l'EEDD ; « Connaître et comprendre pour agir », consacré au développement des sciences participatives ; et « Ancrer une culture de l'adaptation et de la transformation », qui s'appuie notamment sur un consortium Erasmus dédié aux coopérations européennes et méditerranéennes.

I. Appréciation générale

Le **CESECC souligne** la qualité du document qui lui est soumis, sa clarté et sa lisibilité.

Le **CESECC se félicite** d'avoir été associé à la méthode partenariale qui a présidé à l'élaboration de ce Plan. **Il considère** que cette démarche de coopération et d'intelligence collective est un gage de meilleure appropriation du plan par les acteurs appelés à le mettre en œuvre.

Le nombre et la diversité des acteurs mobilisés lors de la phase d'élaboration constituent une richesse, mais aussi un défi. Le **CESECC estime** que l'enjeu sera désormais de parvenir à les fédérer autour d'une politique immersive et cohérente, tout en garantissant à chacun l'autonomie d'action qui fait la vitalité et la capacité d'innovation de l'écosystème de l'Education à Environnement et au Développement Durable (EEDD) en Corse. Le **CESECC souhaite** que cette dynamique se prolonge avec la même exigence tout au long des prochaines étapes de mise en œuvre.

II. Observations sur les axes du Plan

Axe 1 – « Apprendre autrement »

Défi 1 – Intégrer davantage le vivant dans les parcours. Le **CESECC se félicite** que le concept du vivant soit placé au cœur de l'ensemble des parcours scolaires, périscolaires et extrascolaires. **Il rappelle** que l'être humain est lui-même un maillon de la biodiversité et **observe** que les politiques publiques environnementales, souvent centrées sur des besoins vitaux tels que l'eau, la qualité de l'air ou la transition énergétique, tendent à négliger la biodiversité, qui en est pourtant le fondement. **Il souligne** l'importance de reconnecter chacun au vivant selon une approche globale et systémique, comparable à celle que promeut le concept « Une seule santé » (One Health), afin de relier entre elles des actions qui restent trop souvent intéressantes mais partielles et cloisonnées.

Défi 2 – Créer de nouveaux lieux dédiés à l'EEDD. Le **CESECC considère** que la question des lieux est fondamentale. Le **CESECC relève** positivement le déploiement d'un écobus itinérant, qui s'inscrit pleinement dans une démarche d'« aller-vers », tout en notant qu'il ne répondra qu'à une partie des besoins.

En effet, de nombreux territoires ruraux, où l'environnement est omniprésent et où un tissu associatif actif porte des initiatives, ne disposent pas toujours de lieux pour informer, échanger et sensibiliser. Aussi, **il préconise**, au titre des actions à mettre en œuvre visant à recenser l'existant, de privilégier l'optimisation des équipements existants tels que les médiathèques, les musées, les tiers-lieux de l'intérieur ou les établissements scolaires.

Défi 3 – Faire du tourisme un levier de sensibilisation. Le **CESECC accueille** favorablement les actions proposées : formation des professionnels, mobilisation de l'art et de la culture, partenariats avec le secteur touristique et actions de sensibilisation dans les transports. **Il estime** toutefois nécessaire et indispensable d'inscrire comme préalable à ce

défi, et comme demandé à de nombreuses reprises par le CESECC, l'élaboration d'une politique de tourisme durable, sans laquelle les actions de sensibilisation risqueraient de manquer de cohérence et de portée voire d'être contre productives.

Axe 2 – « Coopérer »

Le **CESECC souligne** l'intérêt de la future plateforme de services destinée à cartographier les acteurs, mutualiser les ressources et faciliter les réponses collectives aux appels à projets. **Il estime** que la réussite de cet outil dépendra notamment de l'accompagnement en ingénierie qui sera apporté aux petites structures associatives pour qu'elles puissent véritablement se l'approprier.

Axe 4 – « Ancrer une culture de l'adaptation et de la transformation »

Défi 1 – Mobiliser, acculturer et engager les élus. Le **CESECC souligne** l'intérêt de la volonté de mieux accompagner les élus pour qu'ils appréhendent les enjeux de l'EEDD. Dans le cadre de cet accompagnement, **il estime** tout aussi important de donner à percevoir la préservation de l'environnement notamment dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement non comme une contrainte, mais comme une source de retombées économiques pour les territoires : plus l'environnement est préservé, plus ces retombées sont durables. La mise en place d'une formation destinée à des élus volontaires afin qu'ils deviennent référents EDD constituerait un levier pour les aider à mieux appréhender les enjeux territoriaux du développement durable.

Défi 4 – Installer une dynamique européenne. Le **CESECC approuve** la création annoncée d'un consortium Erasmus EEDD Corse, qui permettra de mobiliser des financements européens et d'inscrire durablement les acteurs insulaires dans des coopérations européennes et, prioritairement, méditerranéennes.

IV. Gouvernance, suivi et évaluation

Le **CESECC se félicite** de sa propre association au comité de pilotage du Plan.

Le **CESECC considère** que l'un des principaux enjeux pour la gouvernance du Plan sera sa capacité à susciter et à entretenir un niveau d'engagement et de mobilisation des acteurs investis dans le projet, afin de le faire vivre dans la durée et de le rendre plus visible.

Le **CESECC prend note** que chaque défi est assorti d'un calendrier et d'indicateurs mesurés. **Il recommande** que ces indicateurs fassent l'objet d'une consolidation régulière et d'une restitution publique, ainsi que d'un bilan à mi-parcours, permettant d'ajuster les priorités du Plan au regard de l'évolution des connaissances et des besoins du territoire. **Il considère** que ce suivi pourrait utilement contribuer à alimenter le rapport annuel sur le développement durable de la Collectivité de Corse.

Conclusion

Le CESECC émet un avis favorable au Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable de la Corse 2026-2036.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI